

**Dpt de la LOIRE
Commune de VERIN**

ARRETE MUNICIPAL

ROUTE BARREE
2025-58

Le Maire de la commune de VERIN,

VU le Code de la route et notamment l'article R 411-5, définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseil Généraux et des Maires,

VU le Code des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213.1 et suivants,

VU l'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et à ses textes d'application,

VU la demande du 24 novembre 2025 effectuée par l'entreprise SARL TAM, représentée par Frédéric Assenault, domiciliée au 1 pont nové 42410 Chuyer pour des travaux de viabilisation du lotissement les Hautes-Terres, Route du Bourey à Vérin du mardi 25 novembre 2025 au lundi 22 décembre 2025 inclus,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la voie communale « Route du Bourey »,

ARRETE

ARTICLE 1 : La chaussée sur la voie communale Route du Bourey à VERIN étant en partie occupée par les travaux précités, **la circulation sera interdite** :

**Du mardi 25 novembre 2025 au lundi 22 décembre 2025 inclus
De 8h30 à 16h30**

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite **sauf** pour les bus scolaires (mercredi entre 12h et 13h)

ARTICLE 3 : Une signalisation réglementaire de route barrée sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de PELUSSIN.

A Vérin, le 24 novembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203275-20251124-2025-58-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2025

**Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire
Cyrille GOEHRY**

